

[Accueil](#)[Nos différents produits](#)[Nous contacter](#)[Log in](#)

LES PRODUITS STRUCTURES

Les produits structurés sont des véhicules d'investissement financiers qui peuvent être détenus au sein de votre compte titres ou via votre assurance-vie.

Leur premier avantage intérêt réside dans la clarté et la compréhension du cadre. En d'autres termes, en investissant dans un produit structuré, vous connaîtrez dès le départ et très clairement les tenants et aboutissants, le niveau de risque, le couloir de protection, etc.

Or, si malgré tout, vous n'êtes pas encore serein(e) à l'idée d'investir sur les marchés, les produits structurés offrent une maîtrise du cadre qui devrait vous intéresser.

La plupart des produits structurés sur le marché proposeront des rendements (les « coupons ») connus et affichés dès le départ ainsi qu'une durée connue et déterminée, ainsi que ce que l'on appelle une « barrière de protection ». Cette barrière, comme son nom l'indique vient protéger votre capital, dans une certaine mesure. Comme pour le rendement, la barrière de protection est elle aussi connue et clairement annoncée au départ.

Attention toutefois à ne pas souscrire à n'importe quel fonds structuré. **Assurez-vous d'avoir préalablement et soigneusement pris connaissance des conditions détaillées du produit** et si le conseiller qui vous en parle ne vous parait pas parfaitement en connaître et en maîtriser les rouages, alors n'y allez pas.

Un produit structuré présente 4 composantes majeures :

- **La barrière de protection** : la barrière de protection détermine le seuil en deçà duquel vous commencerez à "perdre de l'argent". Qu'est-ce que cela signifie ? Prenons un exemple : vous vous positionnez sur un produit structuré dont la barrière de protection a été fixée à - 40%. Le jour où vous rentrerez sur le produit (ce que l'on appelle la date du strike), la valeur de marché sera connue et fixée. Tant que le sous-jacent (indice, actions, etc.) sur lequel le produit structuré a été construit, ne baisse en dessous de - 40% par rapport à sa valeur le jour de l'achat, alors, votre capital est protégé et ne sera pas impacté. Si en revanche, le sous-jacent venait à descendre en dessous du seuil de - 40% à l'échéance du produit (généralement dix ans au maximum) alors le capital subirait la perte équivalente à la baisse effective globale.
- **Le sous-jacent** : le sous-jacent est la valeur sur laquelle le produit structuré a été construit. Il peut être un indice (type EuroStoxx50) ou une action (ENGIE par exemple). Le produit structuré ne vous fait pas investir sur cet indice ou cette action, mais s'en sert comme indicateur de référence. C'est donc sur la base de l'évolution de sa courbe de performance que l'issue du produit structuré sera déterminée.
- **Le coupon** : il s'agit du rendement (mais les financiers aiment bien se compliquer la vie avec des mots techniques). Chaque produit structuré propose un rendement différent, mais généralement vous pouvez raisonnablement viser un rendement compris entre 6 et 9% par an. Toutefois, nous avons construit et déjà réalisé (c'est-à-dire que les clients sont sortis du produit en encaissant leur plus-value) pour nos clients des produits structurés à 15% qui ont été rappelés au bout d'un an !
- **La durée** : la durée maximum classique d'un produit structuré est de 10 ans ; mais l'objectif est bien entendu de sortir au terme de la 1^{ère} année, de récupérer son capital + l'intégralité du rendement visé. Sachez qu'il existe des produits structurés qui peuvent ensuite être rappelés hebdomadairement voire quotidiennement après la première année, dès que sa valeur aura dépassé sa valeur initiale le jour du strike.

Les produits structurés sont de plus en plus présents dans les allocations des françaises et des français qui ont su confier leurs contrats à de bons professionnels, pour autant les produits structurés ne conviennent à tout le monde.

Sachez que tout professionnel qui vous recommanderait un produit structuré dans une allocation devra au préalable vous fournir un ensemble d'informations clés (DICI) et s'assurer de votre pleine et parfaite compréhension du véhicule avant de vous faire investir.

Dénomination sociale : DCF-Investment

Numéro de registre : 28196

Adresse du siège social : 49 Dawson Street

Ville : Dublin

Pays : Ireland

Dénomination sociale : DCF-Investment

Adresse : 69 Old Broad Street

Ville : London EC2M 1QS

Pays : Angleterre

© 2021 Dcf-investment. All Rights Reserved.

